

Le jeudi 13 octobre 2022 - 17h30 20h00

Siège de l'Eurométropole de Metz - Place du Parlement de Metz



En partenariat avec



Le développement économique du Grand-Duché s'inscrit au sein d'un espace qui dépasse ses frontières nationales.

Le Conseil Économique et Social du Grand-Duché de Luxembourg a adopté le 29 juin 2022 un avis formulant 23 recommandations pour une politique de coopération au service d'un projet de territoire transfrontalier plus cohérent.

Ces propositions visent à faire émerger un projet pour la métropole transfrontalière du Luxembourg qui passera par de nouveaux objectifs en matière de coopération transfrontalière.

C'est pour présenter ces propositions et en débattre que le **Conseil de Développement de l'Eurométropole de Metz** et l'**Institut de la Grande Région** ont organisé une rencontre avec **Jean Jacques Rommes** Vice-président du Conseil Économique et social du Grand-Duché de Luxembourg et Vincent **Hein**, économiste à la Fondation IDÉA et rapporteur de l'avis du CES.

Plus de trente personnes, parmi lesquelles de nombreuses personnalités messines et luxembourgeoises, ont participé à cet échange animé par **Jean Claude Moretti**, président du CODEV et **Roger Cayzelle** président de l'Institut de la Grande Région.

En ouverture, **Jean Luc Bohl**, **premier Vice-président de l'Eurométropole en charge du Tourisme et des relations internationales** remercie les participants de leur présence.

Il insiste sur la dimension transfrontalière du développement et de l'attractivité de l'Eurométropole et souligne la proximité et l'amitié avec le Grand-Duché.

Il rappelle l'importance de la réflexion menée par le CODEV sur l'impact du phénomène frontalier sur le territoire et les relations avec le Grand-Duché.

Repères sur les relations entre les territoires dans l'aire métropolitaine de Luxembourg

En introduction, le secrétaire général de l'IGR, Jean Salque, rappelle brièvement **la vision de l'IGR sur la problématique des relations entre les territoires dans l'aire métropolitaine de Luxembourg.**

Le métropolisation est un processus de concentration des populations, des activités et des fonctions de commandement dans les grandes villes qui **amplifie un certain nombre d'enjeux d'aménagement liés à l'étalement urbain, aux mobilités croissantes et à l'augmentation de nuisances (pollution, engorgement)** et réinterroge aussi les modes de gouvernance urbaine.

La Grande région n'échappe pas à ce phénomène et cherche à l'organiser. Depuis 2008 elle poursuit l'ambition de devenir une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière.

Elle s'est dotée récemment d'un Schéma de Développement Territorial commun à l'échelle de la Grande Région (SDT-GR) pour renforcer la cohérence et la dimension intégrative du développement du territoire.

Au cœur de la Grande Région, pour la Lorraine Nord, l'Est de la Province wallonne du Luxembourg, l'Ouest de la Rhénanie Palatinat et de la Sarre, la proximité immédiate avec le Luxembourg génère une attraction très forte et donc des taux de frontaliers élevés. Ces territoires font désormais partie de l'aire métropolitaine de Luxembourg qui regroupe, selon le périmètre choisi, entre 1,3 et 2,4 millions d'habitants.

L'aire métropolitaine de Luxembourg est ainsi caractérisée par **de multiples interdépendances** réciproques fortement révélées par la crise sanitaire. Elles sont porteuses **d'opportunités**, mais aussi de **déséquilibres**, de **discontinuités** de **dissymétries** sources de **vulnérabilités** et de **risques tant pour les territoires périphériques que pour le Grand-Duché lui-même.**

A l'inverse de la forte intégration fonctionnelle, **l'intégration institutionnelle sur ce périmètre est complexe et éclatée.**

Trois approches d'un rééquilibrage, dont la nécessité est peu contestée, sont aujourd'hui identifiables : la compensation fiscale, le cofinancement de projets, le codéveloppement.

Il s'agit désormais d'agir pour réduire les disparités et les déséquilibres de mettre en œuvre **un nouveau modèle de développement résilient, moins spatialement différencié et plus solidaire (cohésion sociale et territoriale en engageant une transition sociale, économique et écologique globale et partagée.**

Dès lors il faut faire face à **quatre grands enjeux :**

- **L'articulation, la cohérence et la complémentarité entre les différentes échelles d'action** (européenne, nationale, grand régionale, régionale, infrarégionale) avec une meilleure prise en compte du fait transfrontalier et du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région ;
- **L'agencement et la coopération entre acteurs, dans chaque versant et entre chaque versant de la Grande Région ;**
- **Le développement de l'intégration politique à l'échelle de l'aire métropolitaine de Luxembourg** (en s'appuyant sur le retour d'expérience de la gouvernance mise en place pour le Grand Genève) tout en consolidant dans une approche multilatérale **la coopération partagée entre les États concernés et le Grand-Duché**
- **L'élaboration à l'échelle de l'aire métropolitaine d'une stratégie durable d'aménagement du territoire fondée sur une vision prospective transdisciplinaire et systémique** en s'appuyant aussi sur le retour d'expérience du Grand Genève).

Pour aller plus loin

<https://institut-gr.eu/2022/10/30/regard-sur-les-relations-entre-les-territoires-dans-laire-metropolitaine-de-luxembourg/>

Les travaux du CODEV de l'Eurométropole de Metz sur le phénomène transfrontalier et ses impacts

Jean-Claude Moretti évoque brièvement les missions du Conseil de Développement Durable (CODEV) de Metz Métropole, instance de concertation et de participation, composée de 80 membres bénévoles, représentant la société civile non élue : alimenter la réflexion des élus par la production d'avis ou de rapports sur l'aménagement du territoire et les services à rendre aux habitants.

La croissance de 70% du nombre des frontaliers du bassin de vie messin (aujourd'hui 5000 vivants à Metz et 4000 dans les communes aux alentours) dans la dernière décennie et les projections du doublement des flux frontaliers vers le Grand-Duché à l'horizon 2050, alors que la démographie lorraine est atone, ont amené le CODEV à se saisir d'une problématique qui impacte en réalité 25 à 30 000 personnes sur ce bassin de vie et concerne l'ensemble de la Lorraine Nord, dans une logique d'interdépendance entre les territoires, entre eux et avec le Grand-Duché.

Les auditions menées ont abouti à la production de **deux rapports** :

- **La vie du citoyen métropolitain au regard du phénomène frontalier** (les constats analyses - en octobre 2020)

https://www.eurometropolemetz.eu/fileadmin/user_upload/CRR/codev-vc-annexe1-1.pdf

- **Pour une métropole transfrontalière** (les propositions - en mars 2021)

https://www.eurometropolemetz.eu/fileadmin/user_upload/CRR/codev-vc-annexe2.pdf

L'Eurométropole de Metz doit affirmer sa vocation transfrontalière, dans le cadre d'une communauté de projet avec les intercommunalités de Lorraine Nord (qui a un fonctionnement différent de celui de la Lorraine Sud). Elle pourrait être la porte d'entrée française de l'emploi frontalier au Grand-Duché.



L'avis du Conseil Économique et Social du Grand- Duché de Luxembourg « Pour un développement cohérent de la métropole transfrontalière du Luxembourg dans la Grande Région »

Vincent Hein rappelle que cet avis, qui s'adresse d'abord aux décideurs luxembourgeois, a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée plénière du 29 juin 2022. La commission de travail en charge de l'avis qu'il a rapporté était coprésidée par Michel Wurth et Jean Claude Reding.

La première partie de cet Avis propose une **synthèse des défis actuels du développement territorial de la métropole transfrontalière du Luxembourg**, cet espace géographique «

fonctionnel » qui dépasse les frontières nationales du Grand-Duché mais qui demeure considérablement plus restreint que le territoire de la Grande Région. Cet état des lieux, non exhaustif, aborde notamment la question du périmètre de cette aire transfrontalière, les avantages et opportunités mais aussi les risques associés à ce modèle de développement territorial du point de vue du Luxembourg et de ses partenaires, ainsi que les défis que pose la pratique de l'aménagement du territoire dans un contexte transfrontalier.

Un certain nombre de « goulots d'étranglement » ont été identifiés pour le Grand-Duché « **Le manque de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée, la rareté et le prix du logement, la saturation des infrastructures de transport, la faible disponibilité foncière pour les activités économiques et les incontournables contraintes environnementales sont des paramètres toujours plus contraignants de l'équation du développement luxembourgeois dont la clef se trouve en partie de l'autre côté des frontières nationales** ».

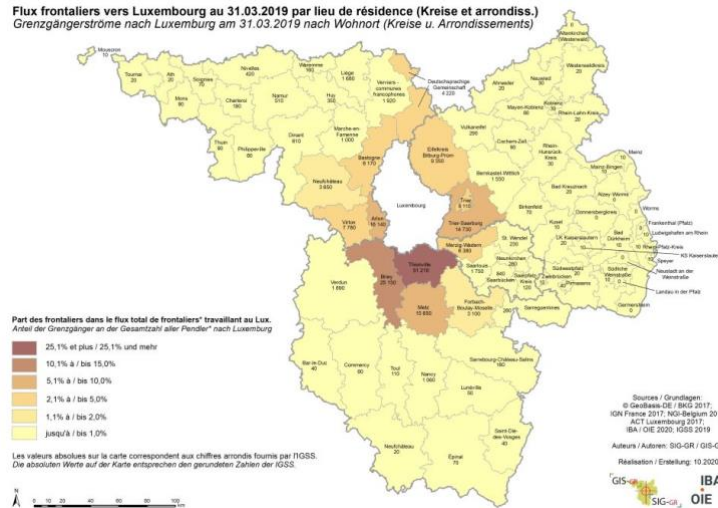


Tableau 3 : Opportunités et vulnérabilités liées à l'intégration transfrontalière du Luxembourg et des régions voisines

	Pour les territoires frontaliers du Luxembourg	Pour le Luxembourg
Aspects positifs et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> Regain démographique. Augmentation du pouvoir d'achat local (salaires, prestations sociales) potentiellement favorable à l'économie présentielle (services à la personne, commerce, immobilier, loisirs, ...) et aux finances publiques. Augmentation de l'attractivité relative pour des activités plus intensives en foncier. Image dynamique pour des territoires (ruraux ou en reconversion industrielle) qui ont trouvé des relais de développement (bien qu'exogènes). Facilitation de la lutte contre le chômage pour les territoires souffrant de la désindustrialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Facilité de recours à une main-d'œuvre qualifiée localisée dans un bassin d'emploi de proximité. - Non dépenses - publiques (infrastructures de formation, d'éducation, de soins, équipements publics, chômage, dépendance, ...) et retenue d'impôts à la source. Pays jouissant de l'image d'une - métropole - européenne attractive. Effet de - décompression - relatif du marché foncier et immobilier. Disponibilité des leviers politiques propres à un État dans les négociations avec les partenaires grand-régionaux.
Aspects négatifs et vulnérabilités	<ul style="list-style-type: none"> Pression foncière Inégalités (de revenus et d'accès au logement) entre - locaux - et frontaliers. Faible attractivité relative pour les entreprises et les activités à haute valeur ajoutée. Charges publiques (formation, éducation, soins, petite enfance, équipements divers) et rentrées fiscales liées à l'activité économique faibles en comparaison à la densité d'actifs. Image de régions se reposant sur la seule proximité du Luxembourg et n'ayant pas de moteur de développement endogènes. Poids politique moindre des collectivités locales (BE-DE-FR) par rapport à un État (LU). Sentiment de relégation (= banlieues dortoirs -). 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'attractivité par rapport aux autres territoires nécessite des efforts continus (salaires, prestations sociales, infrastructures, etc.). Coût d'opportunité lié aux salaires et prestations sociales reversés à l'étranger. Pression foncière et immobilière, congestion pouvant à terme faire baisser l'attractivité. Risque de relégation des classes sociales moins aisées vers la périphérie (parfois à l'étranger), sentiment de déclassement. Risque de ressentiment entre la population résidente et les actifs non-résidents. Image du pays comme profitant de l'aubaine de la présence d'actifs dans les régions frontalières : nécessité de donner davantage de gages de coopération. Absence de leviers politiques directs pour mener des actions dans sa zone d'influence (dépendance à des décisions politiques extérieures).
	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de créer des - effets de masse critique - par la mise en commun et la mise en réseau de moyens (humains, financiers, projets, etc.). Possibilité de développer une image et une attractivité internationale. Complémentarité des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance croissante du modèle de développement à des facteurs exogènes sur lesquels seule une politique active de coopération peut avoir un impact. Hyperspécialisation des territoires (polarisation). Étalement urbain, allongement des déplacements et de leur impact sur la qualité de vie et l'environnement. Vulnérabilité du modèle de développement face au risque de - retour des frontières -.

La deuxième partie de l'Avis décrit les principaux projets et les instances qui composent le cadre actuel de la coopération transfrontalière entre le Luxembourg et les territoires limitrophes. Elle propose également une description de la coopération dans d'autres espaces transfrontaliers, notamment celui du Grand Genève, où un projet de territoire transfrontalier a été instauré et fonctionne avec des outils qui n'existent pas dans la métropole transfrontalière du Luxembourg.

Enfin, **la troisième partie** de cet Avis du CES formule **23 recommandations pour une politique de coopération au service d'un projet de territoire transfrontalier plus cohérent**. Elles visent à **faire émerger un projet pour la métropole transfrontalière** du Luxembourg qui passera par de nouveaux objectifs en matière de coopération transfrontalière, reposant sur **5 piliers** :

- **L'aménagement du territoire et la mobilité,**
- **Le développement économique transfrontalier,**
- **Les politiques sociales et de santé, la formation,**
- **Les évolutions à favoriser en matière de gouvernance,**
- **L'expérimentation** (mécanisme de réduction des obstacles à la coopération, groupements communaux transfrontaliers ; télétravail, zones d'activité économique etc.).

La question des mécanismes de financement à la hauteur des enjeux, sous la forme de fonds dédiés, encadrés dans des conventions bilatérales, **doit aussi être intégrée**.

Le lien vers le rapport

<https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/themes-europeens/gr-developpement-coherent.pdf>



Interview de Jean Jacques Rommes par Roger Cayzelle

Roger Cayzelle rappelle en introduction qu'après une carrière de 30 ans dans le secteur financier, dont 10 ans à la tête de l'Association des Banques et Banquiers (ABBL), Jean-Jacques Rommes a rejoint le Conseil d'administration de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) en tant qu'Administrateur délégué et a présidé le Comité exécutif de l'UEL jusqu'en juillet 2018. Il reste un membre à part entière du CA de l'UEL, assiste aux réunions du Conseil et du Comité exécutif et se consacre notamment à la représentation patronale au CES dont il est actuellement Vice-Président après en avoir exercé la présidence de 2019 à 2021.

Sans langue de bois, comme il en est coutumier, Jean-Jacques Rommes rappelle que sous sa présidence, ce ne sont pas moins de 8 avis que le CES a rendu sur les problématiques transfrontalières et souligne les caractéristiques historiques du développement du Grand-Duché, dépendant d'un marché extérieur qui va bien au-delà de ses frontières (« un grand marché pour un petit territoire »).

Il regrette un certain « nombrilisme » des responsables du pays, qui semblent ignorer la dimension transfrontalière de l'aire métropolitaine de Luxembourg et en particulier le fait que

si les frontaliers, en augmentation continue pèsent pour 50 % dans l'économie luxembourgeoise, la productivité est loin de croître aussi rapidement que la main d'œuvre.

<https://www.rcf.fr/actualite/midi-lorraine?episode=299055>



Au cours de la dernière demi-heure, de cette rencontre, **les questions de plusieurs participants (Dominique Gros, André Parthenay, Yves Wendling, Bruno Théret, Dan Codello, Jean-Paul Nollet, Vincent Gross, Fabien Soria) ont permis d'enrichir les deux interventions**, en particulier sur les enjeux de l'appauvrissement des territoires périphériques, du partage des richesses, du droit (fiscal, social, du travail, de l'urbanisme, de l'environnement), de zone transfrontalières d'activité à partir des friches industrielles, du codéveloppement, de la diplomatie de proximité, etc...





